

# Opinions : moeurs du Far West même chez nous

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **18 (1988)**

Heft 5

PDF erstellt am: **20.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

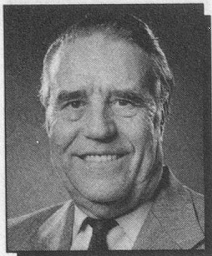
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# Moeurs du Far West même chez nous

**Rien mieux que les attentats terroristes ne montre la fragilité de la sécurité de la civilisation où nous vivons. Les démocraties ont ceci de particulier qu'elles font confiance au bon sens des citoyens. Mais dès qu'un élément violent s'insinue à l'intérieur des Etats non policiers, un certain déséquilibre menace.**

En fait, ce n'est pas une remise en cause fondamentale de la démocratie que provoquent de tels actes. Mais ceux-ci touchent le problème très important de la sécurité. Des mesures coercitives doivent être prises pour sauver l'essentiel; mais il ne faut jamais qu'elles dépassent la limite du raisonnable, sinon les droits individuels seraient remis en question. Là comme ailleurs, tout est affaire d'équilibre.

On me dira que M. de La Palice n'aurait pas mieux écrit. Il n'en reste pas moins vrai que le système démocratique repose sur la liberté et qu'il y a des gens qui, téléguidés ou non, remettent en cause le système inspiré par la tolérance. Dans notre petite Suisse, nous avons jusqu'à présent échappé à de telles violences. Il n'en reste pas moins que nous sommes à la merci de ceux qui pourraient subitement manier le revolver. Un exemple nous a été fourni au début de l'année par le fameux «André», qui a accompli

un vol à main armée à Rolle, obligé une automobiliste de Lutry de le conduire à Berne, et à qui on imputa une nouvelle prise d'otage à Lyss, assortie de violences.

## La comparaison et la raison

Pas de comparaison, me direz-vous, entre les deux phénomènes, celui du terrorisme et celui d'un homme seul armé d'un pistolet et dont la photographie a paru dans un avis de recherche lancé en France où l'homme avait tué un inspecteur de police et en avait blessé un autre! Cela n'est pas si sûr. En effet, dans le cas des attentats comme dans celui que l'on vient de citer, il y a eu une certaine psychose dans la population et une mobilisation des gendarmeries.

## Sauvagerie

Volant des autos, menaçant des passants, prenant des otages, tuant des policiers, un homme secoue les nerfs des citoyens. Personne ne peut se sentir vraiment à l'abri d'un tel forcené. Il n'en va pas autrement pour les attentats. Il faut donc rapidement, lorsque de tels événements se produisent, mettre fin à l'insécurité qui en découle. D'où le recours à la police, puisqu'il est impensable que chacun cherche à faire la justice lui-même.

Dès lors se pose la question de la formation des policiers et surtout du temps qu'ils peuvent consacrer à être sur le terrain. Pour la formation, nos gendarmes romands la possèdent. Ils savent qu'aujourd'hui bien souvent les malfaiteurs tirent avant toute explication. La tâche de protéger la communauté devient donc de plus en plus dangereuse.

Pour ce qui est du temps de travail, il faut aussi en parler. Permettez-moi une petite anecdote personnelle. En pleine guerre, je me trouvais à Berlin et découvris dans la villa que j'habitais un malfaiteur armé d'un revolver qui avait déjà placé dans une valise le peu d'argenterie que je possédais. Surpris, il a fui, non sans tirer un coup de revolver dans ma direction. Et quand j'ai téléphoné à la police, allemande, hitlérienne et tout ce qu'on voudra, celle-ci m'a dit qu'elle n'avait pas le temps de s'occuper de tous les cas et de venir directement sur place parce que ses fonctions administratives l'en empêchaient.

Je raconte cette histoire parce que, bien souvent, nos policiers sont débordés par le travail de bureau, alors qu'ils devraient surtout se trouver sur le terrain. D'aucuns disent que nos communes et nos cantons possèdent déjà trop d'agents de la sécurité. Mais si ceux-ci

n'étaient pas engagés dans des travaux administratifs souvent fort compliqués, n'aurait-on pas plus l'occasion de les voir agir sur les routes, dans les parkings ou ailleurs?

## Et les effectifs!

On parle à ce sujet de réduction des effectifs. Une solution serait donc de mieux informatiser tous les renseignements et toute la «paperasserie» nécessaire à un organisme aussi perfectionné que la police. Mais voilà, l'informatisation fait immédiatement penser à tout un chacun qu'il sera fiché dans une cartothèque à laquelle un petit malin pourrait avoir accès uniquement parce qu'il sait jouer de l'ordinateur.

Il faudra bien cependant réduire les tâches administratives de nos représentants de la force publique. Sinon par l'ordinateur, du moins par l'appui d'un personnel féminin qualifié. Sauf si l'on veut ne rien prévoir et laisser les choses en l'état, c'est-à-dire ne pas empêcher les bandits d'effectuer leur vilaine besogne. Et puis il y a aussi le problème des frontières. Avec le Marché Commun unifié qui va venir, il deviendra indispensable de trouver les moyens pour empêcher qu'un simple franchissement de frontière mette un criminel à l'abri.

J. H.